

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

4^{ème} RALLYE DE RÉGULARITE HISTORIQUE

SPORTIF (V.H.R.S) PEA DE LA HAUTE SAONE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au
42^{ème} Rallye Régional PEA du de la Haute Saône,
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 42^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 13 et 14 juillet 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé :

4^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS PEA de la Haute Saône

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du sous le N°.....

Comité d'Organisation

Identique au 42^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône

Organisateur technique

Identique au 42^e Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 42^{ème} rallye Régional PEA de la Haute Saône :

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye National VHRS PEA de la Haute Saône compte pour :

- le challenge VHRS 2023 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2023.
- le challenge VED 2023.
- le challenge STPI – SOREVI 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 40^{ème} Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional VHRS PEA du 14 Juillet doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 3 JUILLET 2023.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures autorisées.

▪ **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

▪ avec la publicité facultative des organisateurs :

| | |
|---------------------------------------------------|-------|
| - Pilote et copilote membres ASA LURONNE | 200 € |
| - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE | 215 € |
| - Pilote et copilote membres d'une autre ASA | 230 € |
| ▪ sans la publicité facultative des organisateurs | 400 € |

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 42^{ème} Rallye Régional PEA moderne de la Haute Saône.

Le 5^{ème} Rallye Régional VHRS PEA de la Luronne représente un parcours de **99,3 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 7 Zones de régularité d'une longueur totale de **39.9 kms**.

Les zones de régularité sont :

ES 1 / 3 / 5 : ORICOURT 5.5 kms

ES 2 / 4 / 6 : BOREY 7.8 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

(En fonction de l'heure de départ du dernier tour, la dernière spéciale pourra être supprimée)

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 42^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleur temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonctions des conditions jugées par le directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.

7.5P. Zones de régularité :

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les **ZR**. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des **ZR**. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération...).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 42^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :

PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU

www.asa-luronne.fr

RALLYE - V.H.R.S